



Rue du Perat
16560 AUSSAC-VADALLE

Aussac-Vadalle, le 27 octobre 2025

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que les travaux prévus rue du Perat sont achevés. Vous avez noté que ce sont des mâts provisoires qui ont été installés pour l'éclairage et les mâts définitifs seront reçus au mois de janvier prochain et installés à la suite. Il s'agit d'un problème de commande du prestataire, sans réelle incidence sur le fonctionnement de l'éclairage.

Une reprise de la chaussée va peut-être être effectuée car un des fourreaux a dû être écrasé pendant les travaux et son remplacement est envisagé.

Concernant les aspects financiers, la cession des parcelles formant la rue du Perat est en cours auprès de l'étude notariale de Montignac.

Je vous engage à prévoir un versement des fonds vers février 2026.

Concernant la subvention demandée par la commune au Département elle n'a pas été acceptée pour 2025 et sera réexaminée pour 2026 sans engagement d'acceptation à ce jour.

Comme prévu dans la convention, en cas d'attribution de la subvention, votre quote part vous sera rétrocédée par la commune.

J'espère que ces travaux vous donneront satisfaction et je reste à votre disposition pour d'éventuelles remarques et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Cordialement

Le Maire,

Gérard LIOT

